

PRÉSENTATION SPRO PAYS DE LA LOIRE

DEFI METIERS



GIM, le 24 juin 2014

Sommaire

1 - Le cadre d'intervention

2 – Une mise en œuvre articulée

3 – De la labellisation à la mise en œuvre du SPO

4 – l'Expérimentation SPRO

1- Le cadrage d'intervention

Les éléments de cadrage et de pilotage

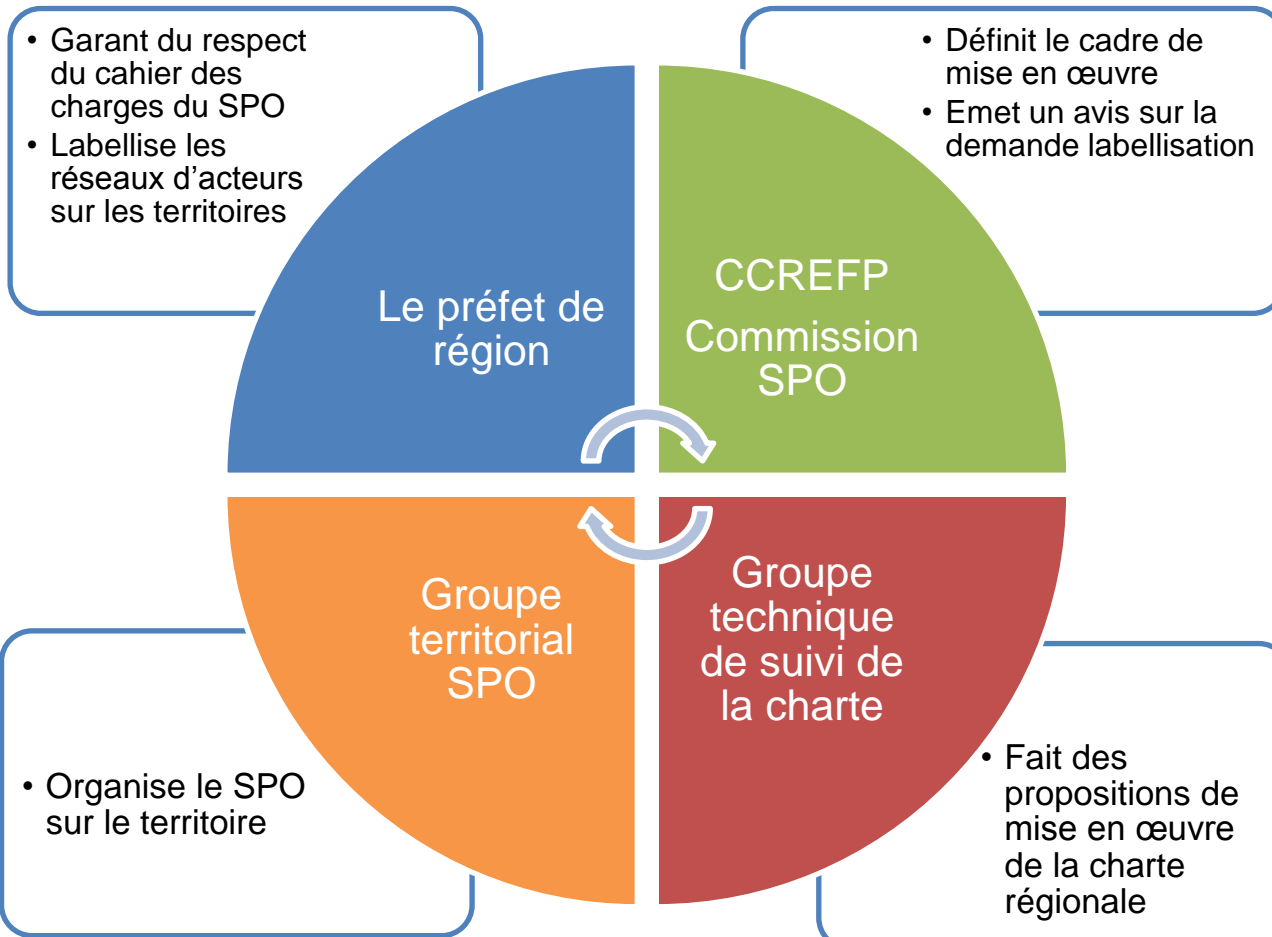
La loi du 24 novembre 2009 institue le **Service public d'orientation tout au long de la vie (SPO)** via :

- la mise en place d'un **service national dématérialisé de première information de type Centre d'appel téléphonique,**

- une procédure de labellisation de «sites géographiques uniques» qui sous tend la **mise en cohérence d'un réseau d'acteurs de l'orientation sur les bassins de vie et dont la délivrance du label est confiée au Préfet.**

La mise en œuvre Pays de la Loire

Carif-Oref: Assure le secrétariat technique de la commission



Carif-Oref: Accompagne les groupes locaux

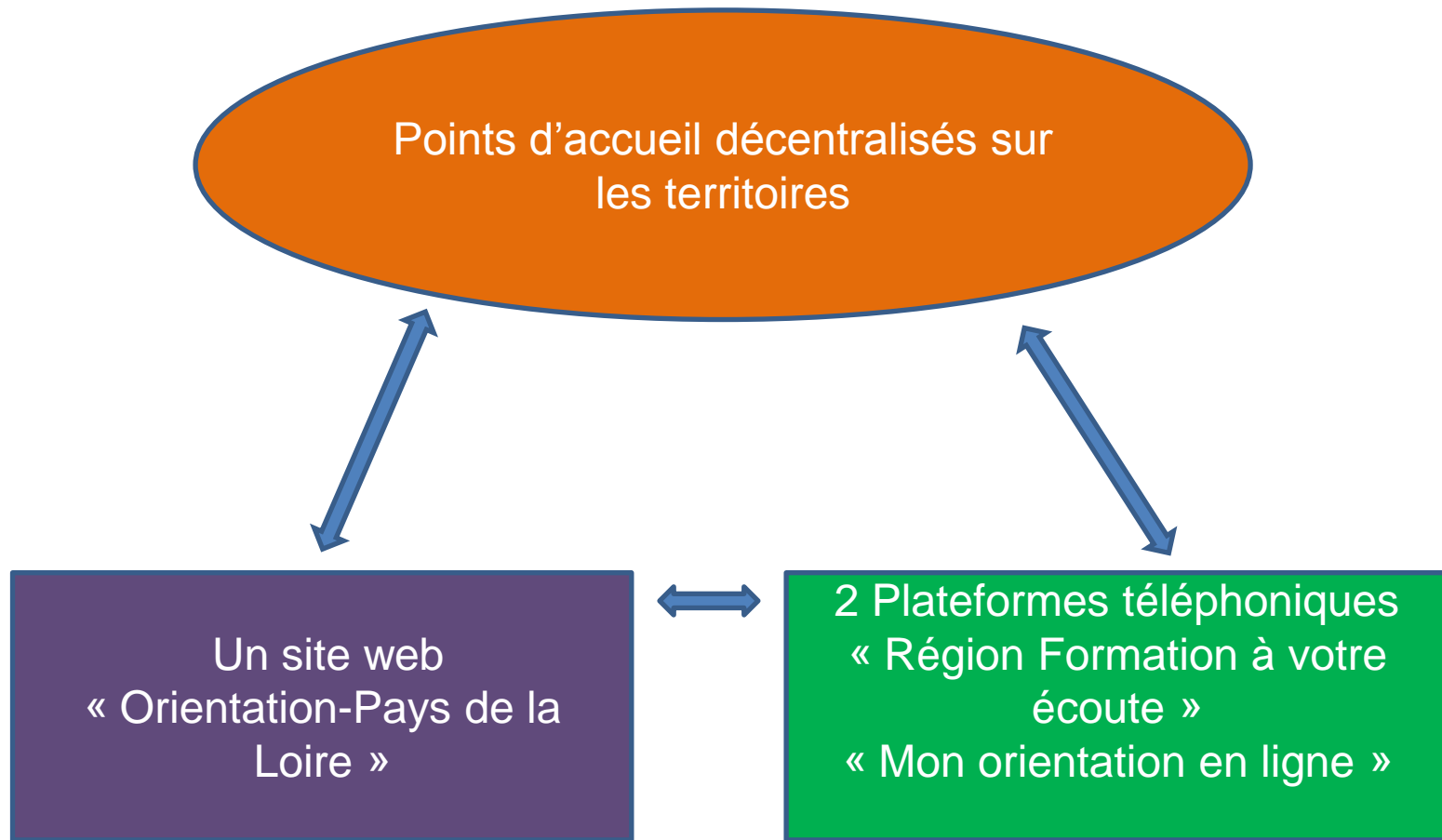
Carif-Oref: Anime le groupe

Quatre axes de travail (oct 2011)

- L'élaboration d'une «Charte régionale du Service public de l'orientation»
- L'incitation et l'accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre de réseaux locaux d'acteurs de l'information et de l'orientation à l'échelle de territoires cohérents
- L'accompagnement à la professionnalisation en réseau des acteurs
- La valorisation des systèmes d'informations dématérialisés de la région (meformer.org, plateforme téléphonique Région Formation à votre écoute) et la mise en cohérence avec Monorientationenligne et la plateforme nationale ainsi que la recherche d'efficience des salons et forums dans un programme régional.

2 – Une mise en œuvre articulée

Une mise en œuvre articulée du SPRO



ORIENTATION Pays de la Loire

métiers, emplois, formations
s'orienter tout au long de la vie

Découvrir les métiers et les emplois

Se former

S'informer sur mon territoire

VOTRE RECHERCHE

- Métiers
- Formations
- Dispositifs
- Lieux d'information

Quoi ?

ex : chimie, btsn menuisier, excel, sécu

valider



AFPA - ORIADIS

Le site de l'AFPA "d'aide à l'orientation à distance des Adultes" pour répondre aux questions...



AGRICULTURE

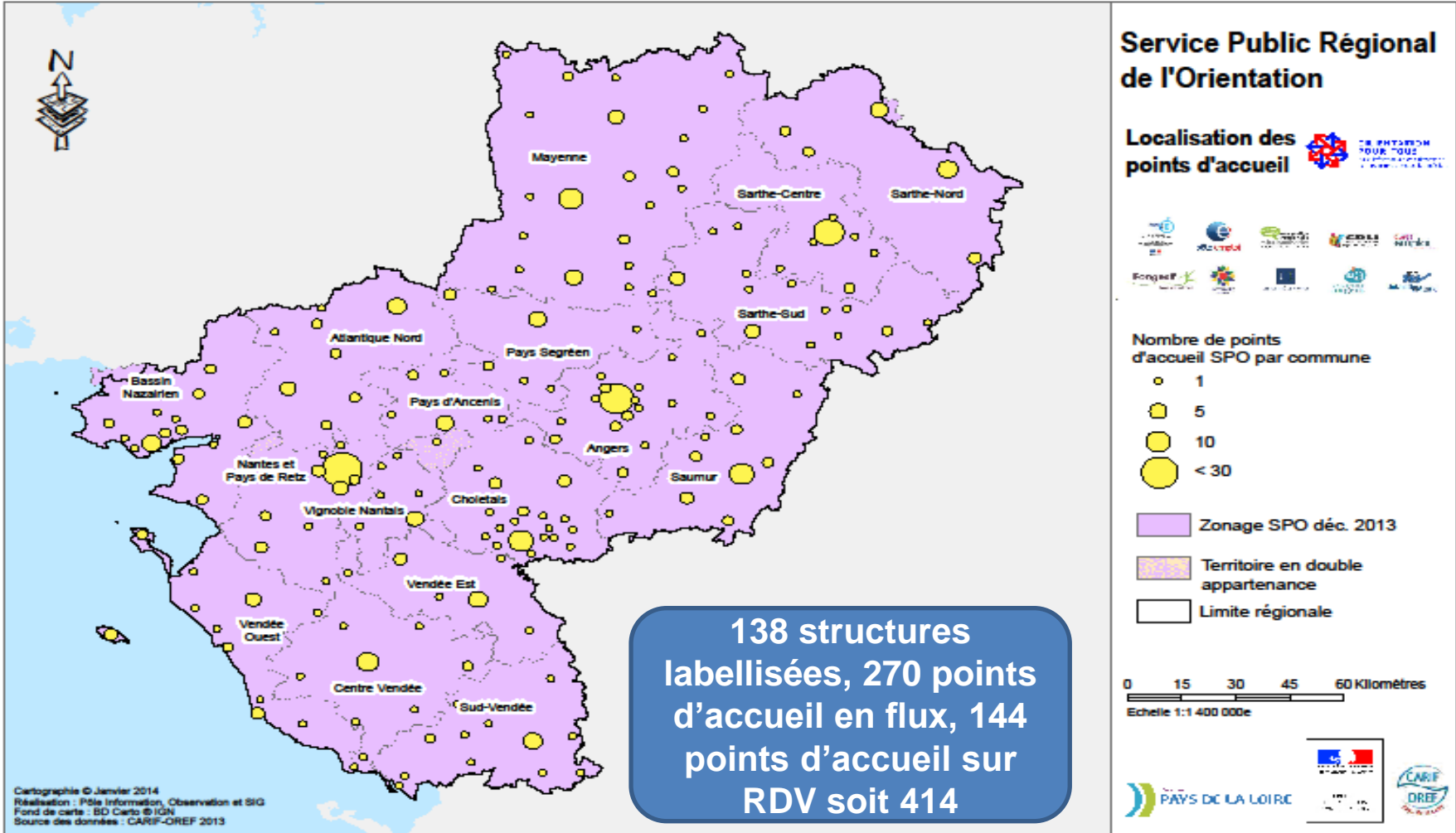
AFPA - ORIADIS

OBJECTIF EGALITÉ

Une méthode de travail

Une volonté de la commission SPO du CCREFP:

- 🌐- de **laisser aux acteurs locaux le temps** de s'approprier la démarche pour développer des synergies et créer une culture commune
- 🌐- d'élaborer une démarche qui laisse l'initiative aux groupes locaux pour **créer des coopérations locales et organiser un maillage cohérent du territoire**
- 🌐- d'avoir un **groupe de suivi régional** (les têtes de réseaux) qui soutient la démarche et une **structure qui l'accompagne** (le Carif-Oref)



Les apports du travail de labellisation

- . Un dépassement des incertitudes de structures pour construire collectivement pour le bénéfice de l'utilisateur
- . Une envie de travailler ensemble
- . Une dynamique qui se met en place
- . Une confiance qui s'instaure

4 – De la labellisation à la mise en œuvre du SPO

Après la labellisation tout commence..

Feuille de route adoptée par le CCREFP:

. Un schéma régional d'animation du SPRO
au bénéfice de tous les usagers

Pour le groupe de suivi:

- Un travail sur la communication
- Un travail sur l'évaluation

Mise en place d'un Schéma d'animation des réseaux du SPRO au bénéfice de tous les usagers

L'objet:

Développer les compétences et l'outillage des professionnels pour leur permettre d'exercer mieux encore leur métier au service des publics

Porter la réflexion sur les caractéristiques des publics, leurs usages, cultures et pratiques, sur la réalité des territoires et sur les actes des professionnels de l'AIO.



Animation post-labelisation (au 10/06/14)

Actions de professionnalisation réalisées

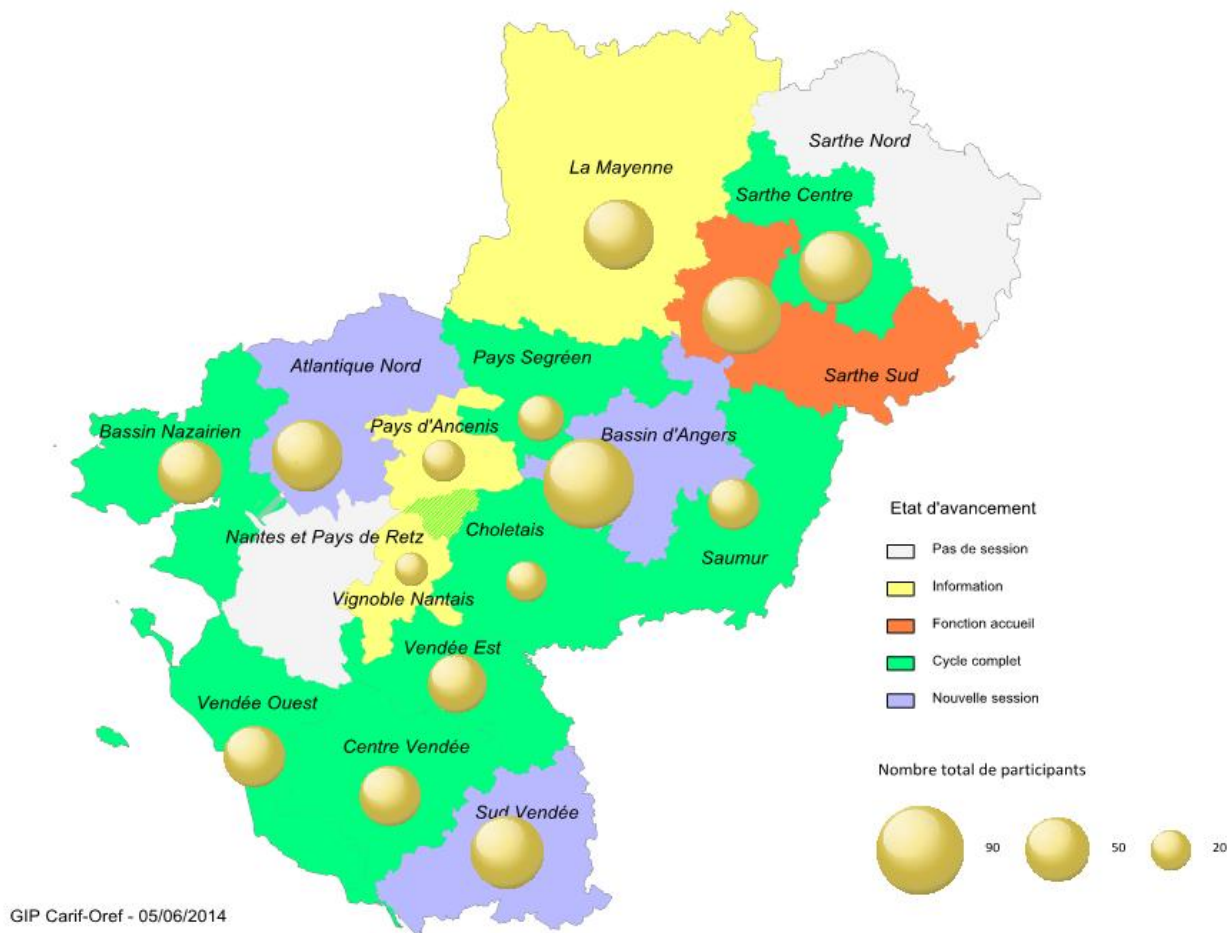
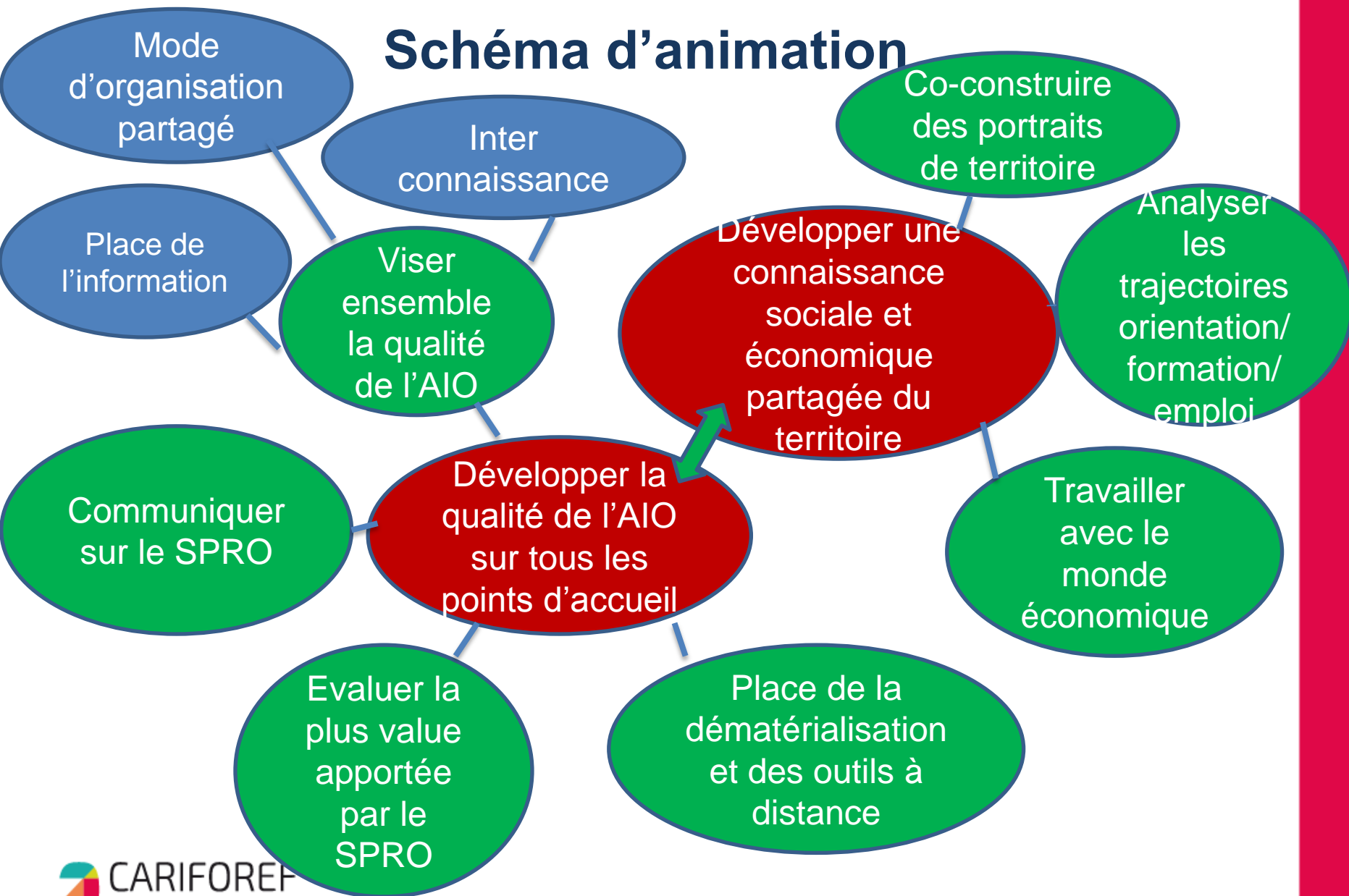


Schéma d'animation



5 – L'expérimentation SPRO

Le service public de l'orientation est un service public à compétences partagées

La collaboration entre l'État et la Région renouvelée

- . **L'État définit, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants** dans les établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur. Il y met en œuvre une **politique éducative de l'orientation** de façon à développer chez tous les élèves et étudiants une **compétence à s'orienter** .
- . **La Région organise le service public régional de l'orientation (SPRO)** tout au long de la vie et **coordonne sur son territoire les actions des organismes** qui concourent à ce dernier, structurés en réseau, en direction des publics jeunes et adultes.

🌐 Des valeurs partagées

Universalité, égalité et proximité d'accès
Neutralité, objectivité et respect de la personne

🌐 Des objectifs communs :

L'objectif est **d'organiser un service** qui tienne compte des évolutions du contexte économique et social, des usages, des comportements et des besoins des personnes.

2 niveaux d'intervention

- **Assurer un accueil de proximité** et une information fiable, personnalisée (tous publics, anonymat, supports diversifiés, lien avec la structure la plus susceptible d'aider),
- **Développer les services de conseil en évolution professionnelle** déjà mis en place pour les salariés depuis 2010 , en particulier pour les demandeurs d'emploi

Mise en œuvre opérationnelle en Pays de la Loire

🌐 La mise en œuvre, animée par la Région, s'appuie sur:

- . l'organisation d'une animation infrarégionale,
- . l'élaboration collective d'indicateurs de qualité,
- . l'organisation du pilotage et de la gouvernance politique et opérationnelle du SPRO dans le cadre du CCREFP,

🌐 Les autorités responsables et acteurs du service public de l'orientation qui doivent être mobilisés par la Région pour élaborer le projet de SPRO

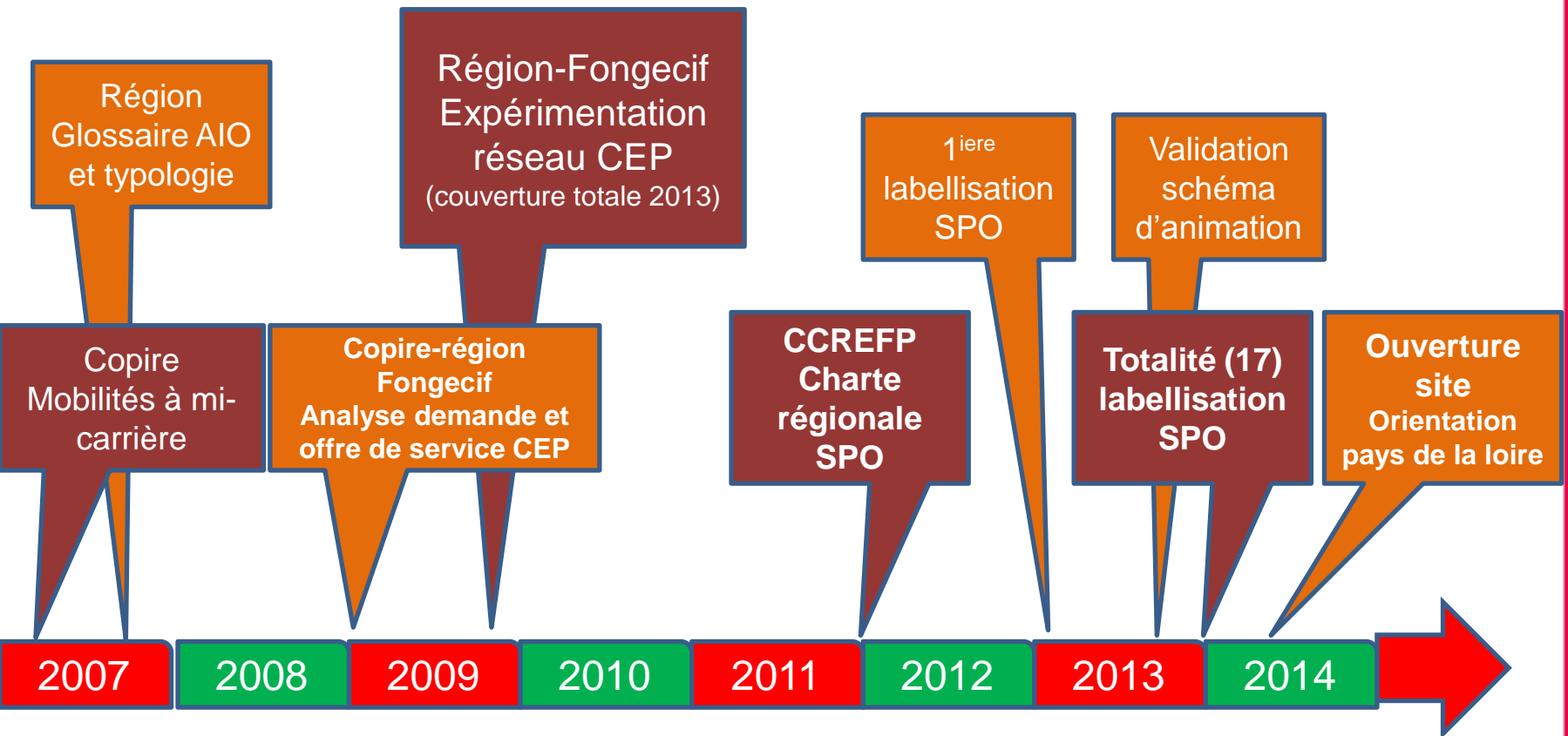
- . Le Préfet de région,
- . Le Recteur, Chancelier des universités, et les autres autorités académiques,
- . Les partenaires sociaux représentés au CCREFP.

🌐 Le projet régional est présenté pour avis au CCREFP.

Proposition de conventionnement

- Une **convention Préfet – Recteur – Président du Conseil régional** actant :
 - la coopération réalisée dans la mise en œuvre du SPO via les territoires labellisés, socle de la mise en œuvre du SPRO,
 - et les modalités de l'expérimentation animée en concertation avec les partenaires sociaux et les têtes de réseau régionales du SPRO dans le cadre du CCREFP ;
- Dans le même temps, des **conventions cadres tripartites** 2014-2015 Etat – Région – Têtes de réseau régionales signataires de la charte ;
- Une déclinaison dans les **conventions bilatérales** de l'Etat et de la Région **avec les structures membres** de ces réseaux.

La trajectoire ligérienne



MERCI



Le 24 juin 2014